



Définition :

Expulsion d'un produit non viable de la gestation.

Légalement : expulsion de tout fœtus ou mort-né ou de produit succombant dans les 48h après la naissance.



DECLARATION OBLIGATOIRE



- L'éleveur doit contacter son vétérinaire rapidement après un avortement (moins de 48h)
- La visite du vétérinaire est prise en charge par l'Etat dans le cadre du prélèvement et de l'analyse brucellose obligatoire lors d'une déclaration d'avortement.
- Une mise bas de mort-né doit être considéré comme un avortement.
- Dans l'espèce bovine, on considère 2 avortements en moins d'un mois ou 3 avortements en 1 an comme une situation critique. (> 5% pour les gros cheptels). En petits ruminants, le seuil critique est à 3 avortements en 7 jours ou moins.

Conseils :

- Isoler l'animal ayant avorté
- Récupérer proprement l'avorton et la délivrance
- Conserver l'avorton et la délivrance à 4°C

Une des causes fréquentes de l'échec pour le diagnostic étiologique des avortements tient au fait que les prélèvements réalisés ne sont pas les plus adaptés pour identifier la maladie suspectée. Lorsqu'on réalise une prise de sang pour rechercher une infection par sérologie, il ne faut pas tirer de conclusions uniquement à partir du premier résultat, c'est l'observation d'une cinétique croissante des anticorps sur 2 prélèvements réalisés à 15-20 jours d'intervalle qui permet de conclure.

Comment choisir les analyses et quels prélèvements réaliser ?

En priorité : les avortons et les placentas prélevés proprement et conservés à 4°C.

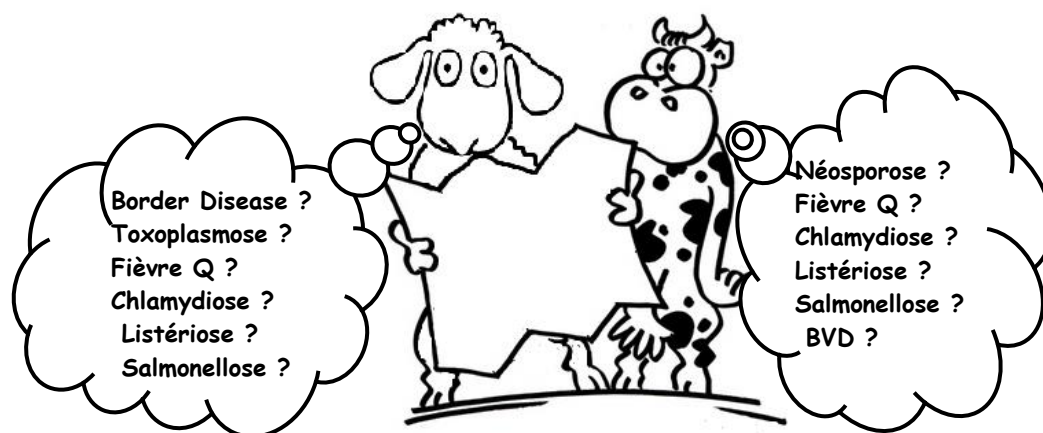
S'il n'y a pas d'avorton ou de placenta, le vétérinaire peut réaliser un écouvillon vaginal sur la mère dans les 48h suivant l'avortement.

Attention : une seule prise de sang sur la mère de l'avorton ne conduit jamais à une interprétation satisfaisante !!!

Quelles recherches effectuer ?

Il n'est pas possible de recommander un panel de recherches systématiques à effectuer après un avortement. Mais un certain nombre de critères permettent de s'orienter :

- Période de survenue de l'avortement (première moitié, fin de gestation)
- Saison de survenue de l'avortement (Ehrlichiose : fièvre des pâturages)
- Aspect de l'avorton et du placenta
- Symptômes de l'animal avorté
- Contexte épidémiologique et sanitaire du troupeau.



Développement du fœtus

Stade	Taille	Poids	Info
1 ^{er} mois	< 1cm		
2 ^{ème} mois	1 à 7cm		Mamelle visible
3 ^{ème} mois	7 à 12cm		
4 ^{ème} mois	12 à 20cm	2 kg	Scrotum visible
5 ^{ème} mois	20 à 40cm	3 kg	Poils tactiles menton
6 ^{ème} mois	40 à 60cm	4 kg	Poils yeux
7 ^{ème} mois	< 70cm	6 kg	Poils bout de la queue
8 ^{ème} mois	< 75cm	12 kg	Poils sur le dos
9 ^{ème} mois	< 80cm	25 kg	Poils partout
10 ^{ème} mois	Jusqu'à 100cm	40 kg	Prêt à naître



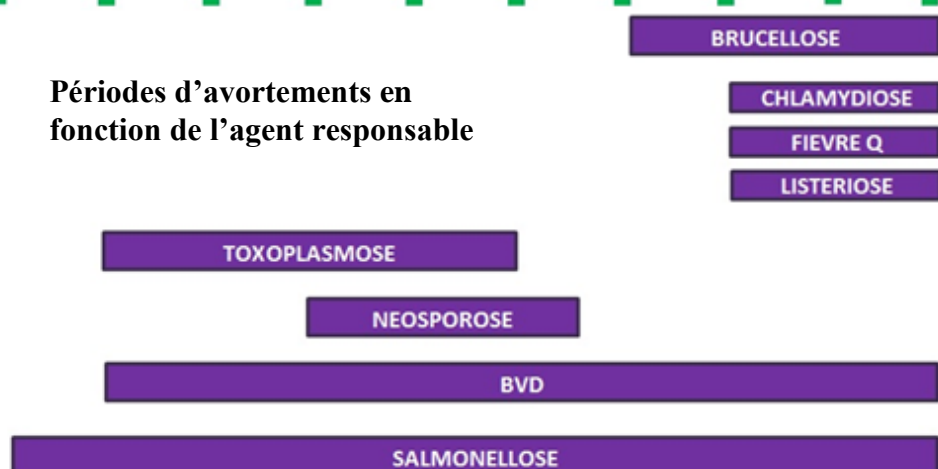
Types de prélèvements conseillés



Maladie	Tube sec	Tube EDTA	Délivrance	Ecouvillon sec de col (48h)	Lait de tank	Rate avorton	Cerveau avorton	Estomac avorton
BVD	Sérologie	PCR				PCR		
Chlamydie	Sérologie		PCR	(PCR)	(PCR)			
Fièvre Q	Sérologie		PCR	(PCR)	(PCR)			
Néosporose	Sérologie						PCR	
Listériose			(culture)					Culture
Toxoplasmose	Sérologie							



Périodes d'avortements en fonction de l'agent responsable



Voir la fiche pack avortement bovin pour plus d'informations sur les analyses à réaliser.

Espèce Bovine :
L'APLMA finance 100 % du coût HT des analyses de laboratoire dans la limite de 150€ par dossier

(Sur présentation des factures acquittées)

En petits ruminants, le seuil critique est de 3 avortements ou plus en 7 jours ou moins.

OU

Sur une durée de 3 mois :

- Pour un lot de <250 femelles : 4% d'avortements
- Pour un lot >250 femelles : à partir du 10^{ème} avortement, quelle que soit la taille du lot/troupeau.

Quelles sont les principales maladies abortives des petits ruminants ?

	Chlamydie	Salmonellose	Fièvre Q	Toxoplasmose
Agent responsable	Bactérie : Chlamidia psitaci	Bactérie : Salmonella Abortus ovis	Bactérie : Coxiella burnetii	Parasite : Toxoplasma gondi
Risque de contagion	Ces trois maladies bactériennes se transmettent directement d'animal à animal et de l'animal à l'homme. Ces trois bactéries sont résistantes dans le milieu extérieur (plusieurs semaines à plusieurs mois).			Maladie parasitaire. Elle ne se transmet pas directement d'animal à animal.
Mode de transmission	Voie orale (aliments, points d'eau, litière)		Voie orale. Voie aérienne. Tiques (excréments piqués)	Crotte de chaton contaminé, une crotte peut contaminer 20 tonnes d'aliments (persistance 2 ans)
Stade d'apparition des avortements	Tardifs	A tout stade (surtout autour 3 mois)	Fin de gestation	Peuvent être très précoces et à tout stade
Caractéristiques cliniques et épidémiologiques	Parfois exsudat brun chocolat. Agneaux chétifs. Pneumonies. Kératites. Arthrites.	Survient brutalement lors d'un stress : brebis malade à l'avortement et après, agneaux moribonds malades.	Pas de symptôme caractéristique.	Surtout primipares : mauvais résultats de reproduction, avortons momifiés.

Le diagnostic direct est à privilégier (il s'agit de rechercher l'agent responsable) au diagnostic indirect (recherche d'anticorps= sérologie), celui-ci doit être réalisé en complément.

L'interprétation des sérologies du diagnostic indirect ne peut être réalisée qu'à l'échelle du lot ou du troupeau : il s'agit de sérologies de groupe. Seule la mise en évidence d'une circulation récente ou active des agents infectieux peut permettre de conforter les hypothèses diagnostiques.

Pour améliorer les taux d'élucidation, des études ont permis de mettre en avant certaines analyses à réaliser dans le cadre d'un diagnostic différentiel.

A prélever :						
TUBE SEC sang de la mère	+	ECOUVILLON VAGINAL OU MUCUS	+	RATE ou FOIE	et	ENCEPHALE
OU						
PLACENTA HOUPPES COTYLEDONAIRES Prélevées in situ			OU			
			AVORTON ENTIER			
SERIE ABORTIVE : + Tube sec sur 10 femelles à problèmes						

Les analyses de 1^{ère} intention sur les femelles avortées depuis moins de 8 jours:

- Brucellose (obligatoire)
- Chlamydie
- Fièvre Q
- Toxoplasmose
- En fonction du contexte épidémiologique : Salmonellose, Border Disease et mycose.

En 2^{ème} intention, sur un lot de femelles ayant avorté récemment ou avec mortalité (voire problème de reproduction) :

- Chlamydie : (5 femelles)
- Fièvre Q : (10 femelles)
- Toxoplasmose : (5 femelles)
- En fonction du contexte épidémiologique : Salmonellose, Border Disease et mycose.

Espèce Ovine et Caprine :
L'APLMA finance 100 % du coût HT des analyses de laboratoire dans la limite de 180€ par dossier.
(Sur présentation des factures acquittées)